

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DECISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE 6 ATELIERS
RADIO AU CENTRE SOCIOCULTUREL A.DUMAS

Pôle Vie Locale -Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels Lensois
Réf : YB / CD
Affaire suivie par Mr Yannick BACKE Directeur
du Centre Socioculturel DUMAS/FLAMENT
03.21.77.45.60

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,
décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-
22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 21 septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au Maire,

Considérant que la mise en place de 6 ateliers radio, organisés
par la Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire de la
région d'Isbergues, programmés les 9,16,30 novembre et
7,19,22 décembre 2022 de 14h00 à 16h00 au Centre
Socioculturel A.DUMAS nécessite la signature d'une
convention,

Décision N°2022 – 354

DECIDE

ARTICLE 1 : Il a été conclu et signé une convention de mise en place de 6 ateliers radio
organisés par la Maison de la Jeunesse de l'Education Populaire de la région d'Isbergues,
animée par Madame Nathalie DEREUMETZ, Présidente programmés les 9,16,30 novembre et
7,19,22 décembre 2022 de 14h00 à 16h00 au Centre Socioculturel A.DUMAS.

ARTICLE 2 : Cette convention fixera les modalités d'intervention. La Ville de Lens s'engage à
verser la somme de 750 € (Sept cent cinquante euros) pour les séances (clefs en main) sur
présentation d'une facture conforme au devis. Le règlement s'effectuera par mandat
administratif.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable
Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente
décision.

FAIT A LENS, le 27/10/2022

Pour Le Maire
L'adjointe déléguée



[Signature]
Madame Fatima AIT CHIKKHEBIH

RECU LE 27/10/2022
SOUS-PREFECTURE